



## COMMUNIQUE

### ÉGALITE PROFESSIONNELLE DANS FONCTION PUBLIQUE

#### LA CGT CONSULTE LE PLUS DEMOCRATIQUEMENT POSSIBLE

Pour la CGT, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur qui doit devenir réalité !

Dans la Fonction publique, alors que 62% des agent.e.s sont des femmes, les inégalités et les violences sexistes et sexuelles sont loin d'être éradiquées. Les écarts de rémunération en défaveur des femmes sont toujours de 19% : les attaques contre le statut général des fonctionnaires et la casse des services publics ne feront qu'aggraver ces inégalités.

L'égalité est une priorité de toutes et de tous à la CGT et il est indispensable que le plus grand nombre puisse s'en emparer et la faire vivre.

La CGT met ainsi à disposition de ses militant.e.s un guide très complet sur les enjeux, thèmes revendicatifs, outils et points d'appui pour aller à la bataille avec les salarié.e.s sur leur préoccupation première, sur tous les lieux de travail afin de débattre et mobiliser, porter des propositions, négocier...

La CGT Fonction publique engage ses syndicats à adresser une motion à Édouard Philippe, premier ministre afin que l'égalité « grande cause nationale » soit une réalité effective dans la Fonction Publique.

Après une négociation « au pas de charge », menée en plein cœur du processus électoral, un projet d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes dans la Fonction publique est soumis à la signature des organisations syndicales. La version définitive nous a été adressée dans la soirée du 31 octobre, veille du pont du 1<sup>er</sup> novembre, ce qui en rendait toute exploitation impossible avant le 5 novembre. Le gouvernement a fixé autoritairement la date de signature au 26 novembre, à peine 10 jours avant le résultat du scrutin, sans la moindre justification.

Nous ne sommes pas dupes de la volonté d'affichage du gouvernement au lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

La CGT ne se laissera pas dicter son calendrier et a fait le choix de la démocratie et du débat les plus approfondis possibles. Pour cela, elle a engagé la consultation de ses adhérent.e.s et, quand cela est possible, des salarié.e.s.

Ainsi, la CGT Fonction publique donnera sa réponse courant décembre.

Nulle attitude dilatoire dans ce calendrier, bien au contraire.

Un protocole dont les traductions législatives et réglementaires ainsi que les conséquences pour des millions d'agent.e.s dans des milliers de services auront une portée considérable et pour plusieurs années, tout cela rend indispensable à nos yeux la participation du plus grand nombre.

Chacun est placé devant ses responsabilités. La CGT assume les siennes en éclairant ses prises de position par la sollicitation de l'avis des personnels.

Montreuil le 22 novembre 2018